

2019-OC-GMFNB-010-01

**OBJECTIVATION D'UNE INFECTION URINAIRE NON
COMPLIQUÉE CHEZ LA FEMME À L'AIDE DE BANDELETTE
RÉACTIVE**

Date d'entrée en vigueur : 5 juillet 2019

Date prévue de révision : 5 janvier 2022

Date de péremption : 5 juin 2022

GROUPE DE PERSONNES VISÉES :

- Patiente d'un des médecins du GMF Nouvelle-Beauce signataire de l'ordonnance.
- Patiente âgée de 14 ans ou plus.

PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE :

- Les infirmiers (ères) exerçant au sein du GMF Nouvelle-Beauce, au sein d'une pharmacie desservant les patients du GMF Nouvelle-Beauce ou au sein d'une clinique privée de soins infirmiers, en application des activités réservées :
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
 - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

OBJECTIFS :

- Objectiver afin de traiter rapidement les cas d'infection urinaire non compliquée chez la femme afin de libérer de l'espace au sans rendez-vous du GMF Nouvelle-Beauce.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :

- Non.

INDICATIONS DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE :

- Identifier les cas d'infection urinaire non compliquée chez la femme afin de les traiter dans les meilleurs délais.
- Orienter les cas compliqués vers le médecin traitant.

CONDITIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE :

- Évaluation clinique :
 - Patiente répondant aux critères du groupe de personnes visée par l'ordonnance et présentant les signes et symptômes d'une infection urinaire.
- Référence au médecin traitant :
 - À l'aide du formulaire d'évaluation du patient de la présente ordonnance collective (Annexe 1), l'infirmier(ère) informe le médecin traitant du résultat de l'évaluation du patient.
- Référence au pharmacien traitant :
 - À l'aide du formulaire d'évaluation du patient de la présente ordonnance collective (Annexe 1), l'infirmier(ère) informe le pharmacien traitant du résultat de l'évaluation du patient lorsqu'un traitement antibiotique est jugé nécessaire selon les critères de la présente ordonnance.

Ceci afin qu'il puisse sélectionner, initier et assurer le suivi de la thérapie médicamenteuse la plus appropriée pour la patiente visée selon l'analyse pharmacologique du dossier en vertu de l'ordonnance collective 2019-OC-GMFNB-011-01 : Traitement d'une infection urinaire non compliquée chez la femme objectivé à l'aide de bandelette réactive.

LIMITES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE :

- En présence d'une ou plusieurs conditions suivantes, référer à un médecin :
 - Femme enceinte;
 - < 14 ans;
 - Immunosuppression;
 - Diabète;
 - Anomalie anatomique de l'arbre urinaire;
 - Port d'une sonde urinaire ou nécessitant des cathétérismes urinaires;
 - Fièvre (T° buccal > 37,5 °C);
 - Douleur à la loge rénale droite ou gauche;
 - Diminution de l'état générale en faveur d'une infection urinaire haute;
 - Contact sexuel à risque;
 - Infections urinaires à répétition (Cystite au cours des quatre dernières semaines ou plus de trois infections urinaires dans la dernière année);
 - Symptôme évoluant depuis plus de 7 jours;
 - Clcr < 30 mL/min
 - Patiente ayant subi des manipulations urologiques dans les quatre dernières semaines;
 - Anomalie à l'examen physique de l'abdomen.

OBJET DE L'ORDONNANCE (INFIRMIER(ÈRE)):

- Procéder à l'évaluation clinique de la patiente afin de déterminer la présence d'une infection urinaire non compliquée à l'aide de bandelette réactive.

INTERVENTION DE L'INFIRMIER(ÈRE) EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE :

- À l'aide du formulaire d'évaluation du patient (Annexe 1) :
 - 1) Identifier toute limite à l'ordonnance collective, le cas échéant référer le patient au médecin de famille du patient ou au sans rendez-vous du GMF Nouvelle-Beauce avec le formulaire d'évaluation dûment rempli;
 - 2) Advenant l'absence de limite à l'ordonnance :
 - A. Réaliser l'examen clinique :

- Raison de la consultation;
 - Histoire de la maladie actuelle;
 - Décrire le symptôme à l'aide de la méthode PQRSTU;
 - Signes vitaux;
 - Examen physique de l'abdomen : recherche d'inconfort suspubien, de défense et de douleur lors du test du punch rénal;
 - Examen physique d'autres systèmes selon pertinence.
- B. Procéder à l'analyse d'urine avec une bandelette réactive de type Chemstrip.
- C. Présumer une infection urinaire en présence :
- D'au moins un des symptômes suivants :
 - o Dysurie;
 - o Douleur suspubienne;
 - o Pollakiurie;
 - o Sensation de brûlure et douleur à la miction;
 - o Présence d'urine trouble ou malodorante (non spécifique à l'infection urinaire, à considérer avec précaution lorsqu'isolé).
 - Et d'un résultat positif de leucocytes et de nitrites sur la bandelette urinaire.
- D. Advenant la présomption d'une infection urinaire selon les critères énoncés au point C.
- Transmettre le formulaire d'évaluation du patient (Annexe 1) dûment rempli à son pharmacien afin qu'il puisse déterminer le meilleur traitement, l'initie et assure le suivi selon l'ordonnance collective 2019-OC-GMFNB-011-01 Traitement d'une infection urinaire non compliquée chez la femme à l'aide d'une bandelette réactive.
 - Transmettre le formulaire d'évaluation du patient (Annexe 1) dûment rempli au médecin traitant du patient.
- E. Advenant l'impossibilité d'objectiver une infection urinaire selon les critères énoncés au point C.
- Référer la patiente vers un médecin avec le formulaire d'évaluation du patient (Annexe 1) dûment rempli.
- F. Remettre le feuillet d'information au patient : Infection urinaire non compliquée chez la femme (Annexe 2).

MÉDECINS SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

L'ordonnance collective devra être nominalisée (individualisée) par l'infirmière au nom du patient visé en indiquant en tant que prescripteur l'un des médecins signataires suivants à qui il sera possible de référer en cas de problème.

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE MÉDICAL		
Nom du médecin	N° permis	Signature
Alexandra Audet	12270	✓
Laurie Carignan	19320	✓
Pierrette Dextraze	76174	✓
Daniel Faucher	95093	✓
Manon Fleury	94069	✓
Rébecca Gagnon	04184	✓
Johanne Gosselin	82234	✓
Rivard Huppé	76199	✓
Patrice Laflamme	95999	✓
Yvan Lavoie	80196	✓
Pierre Lemieux	80447	✓
Sylvie Lemieux	82182	✓
Christian Lessard	82248	✓
Yvan Mathieu	85157	✓
Catherine Néron	19404	✓
Raymond Néron	76434	✓
André Parent	72092	✓
Michael Poulin	09615	✓
Vanessa Quesnel	12423	✓
Émilie Ringuet	20652	✓
Christian Rouleau	18503	✓
Daniel Roux	81368	✓
Stéphanie Ruel	18493	✓
Jonathan Blier	00687	✓
Anthony Grenier	01600	✓

RÉFÉRENCES

- 1- Guide de l'INESSS : Infection urinaire chez l'adulte, Octobre 2017. https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/CDM/UsageOptimal/Guides-seriel/Guide_InfectionUrinaire.pdf
- 2- Guide régional d'antibiothérapie, Comité de gérance des antimicrobiens CISSS de chaudière-Appalaches. https://www.ciasss-ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Professionnels/Guide_de_pratique_clinique/GUI_DSP_Antibiotherapie_abregee_2016-02-02_FIN.pdf
- 3- Ordonnance collective n° OC.9.6 Priva Santé Sainte-Marie de Beauce.

Annexe 1

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU PATIENT

Objectivation d'une infection urinaire non compliquée chez la femme à l'aide de bandelette réactive.

Nom du patient :

Date de naissance :

Adresse du patient :

Médecin de famille :

Raison de la consultation :			
Antécédents personnels:			
Poids :		Tabac :	Allergies :
Taille :		Alcool :	Intolérances :
Enceinte :		Drogue :	Médication :
SIGNES VITAUX			
T° corporelle :		Tension artérielle :	Pouls :
SIGNES ET SYMPTÔMES	OUI	NON	REMARQUES (PQRSTU)
Dysurie			
Douleur supubienne			
Pollakiurie			
Sensation de brûlure et douleur à la miction			
Présence d'urine trouble ou malodorante			
Autres			
Limite à l'application de l'ordonnance (v)			
			OUI
			NON
Grossesse			
<14 ans			
Immunosuppression			
Diabète			
Anomalie anatomique de l'arbre urinaire			
Port d'une sonde urinaire ou nécessitant des cathétérismes urinaires			
Fièvre (T° buccal > 37,5 °C)			
Douleur à la loge rénale droite ou gauche			
Diminution de l'état générale en faveur d'une infection urinaire haute			
Contact sexuel à risque			
Infections urinaires à répétition (Cystite au cours des 4 dernières semaines ou plus de 3 infections urinaires dans la dernière année)			
Symptôme évoluant depuis plus de 7 jours			
Clcr < 30 mL/min			
Patiente ayant subi des manipulations urologiques dans les quatre dernières semaines			
Anomalie à l'examen physique de l'abdomen			
RÉSULTAT BANDELETTE CHEMSTRIP	OUI		NON
Leucocytes			
Sang			
Nitrites			
Infection urinaire non compliquée objectivé			
Date/heure			
Signature de l'infirmière			
Communication du résultat au pharmacien			
Communication du résultat au médecin de famille			

Annexe 2

FEUILLET D'INFORMATION AU PATIENT

Infection urinaire non compliquée chez la femme

L'INFECTION URINAIRE

L'infection urinaire est causée par la présence de bactéries dans la vessie. Si elle n'est pas traitée, l'infection urinaire peut se compliquer et atteindre les reins. Des douleurs au bas du dos, des nausées, des vomissements ou de la fièvre pourraient alors s'ajouter aux symptômes de l'infection urinaire non compliquée. Une telle situation constitue une condition plus grave qui doit rapidement être examinée par un médecin.

LES SYMPTÔMES DE L'INFECTION URINAIRE NON COMPLIQUÉE

- › Sensation de brûlure à la miction;
- › Besoin urgent et fréquent d'uriner;
- › Inconfort au bas-ventre;
- › Présence de sang dans l'urine.

LE TRAITEMENT

L'infection urinaire non compliquée se traite habituellement avec un antibiotique. Une amélioration des symptômes devrait apparaître à l'intérieur de 48 heures suivant le début du traitement. Il demeure tout de même important de poursuivre le traitement jusqu'à la fin tel que prescrit afin de limiter l'apparition de bactéries résistantes au traitement.

CONSEILS PRATIQUES

Afin d'éviter des infections urinaires récurrentes vous pouvez envisager :

- › Avoir une hydratation adéquate;
- › Uriner après chaque relation sexuelle;
- › Vider votre vessie complètement à chaque miction;
- › S'essuyer de l'avant vers l'arrière lors des selles.

CONSULTER VOTRE MÉDECIN SI :

- › Aucune amélioration des symptômes après 48 heures de traitement.
- › Présence de fièvre.